NOTE ET BILAN D'EXPÉRIENCE

Un bilan de l'évolution de l'archivistique québécoise*

Carol Couture

Comme le dirait le poète, «Qu'est l'archivistique québécoise devenue?» On se plaît à affirmer que le développement de la discipline archivistique au Québec a principalement puisé son inspiration à deux sources: l'archivistique européenne et l'archivistique américaine. Nous souscrivons tout à fait à ces propos qui placent l'archivistique québécoise aux confins de la riche et porteuse évolution qu'a connue la discipline en Europe et aux États-Unis. De là émergent trois caractéristiques majeures qui personnalisent l'archivistique québécoise. La position privilégiée qu'occupe l'archiviste québécois lui a permis, d'une part, de mettre à profit et d'adapter à son intervention la longue tradition des archivistes-érudits européens en matière de gestion des archives définitives. D'autre part, à l'instar de ses collègues records managers américains, il a aussi été amené à se préoccuper de l'amont du cycle de vie des archives, c'est-à-dire de la gestion des archives courantes et intermédiaires. Enfin, s'ajoute à ces deux particularités, la préoccupation de l'archiviste québécois de placer son intervention dans la mouvance de la gestion de l'information. Il propose en conséquence une approche de l'archivistique qui s'intéresse au contenu des archives et qui situe ce contenu dans le cadre plus large de la gestion de l'information et de la connaissance et des technologies qui s'y appliquent. Tout cela fait de l'archiviste québécois un professionnel de la gestion de l'information consignée et organique et partant, de la connaissance que renferment ces archives, tous âges et tous supports confondus.

Dans ce contexte, les responsables du 29° Congrès de l'Association des archivistes du Québec (AAQ) nous proposent, dans une activité *bilan et prospective*, de tenter de retracer l'évolution de l'archivistique au Québec et d'identifier les défis qui se présentent à nous. Pour la partie bilan, qu'il nous incombe de traiter plus particulièrement, nous avons choisi d'explorer les acquis qui expliquent les particularités

^{*} Texte d'une communication présentée à Montréal, en juin 2000, dans le cadre du 29° Congrès de l'AAQ: Pour que survive la mémoire vive.

mentionnées précédemment et qui pourraient aider à répondre à la question suivante: Par l'archivistique qu'il pratique, l'archiviste québécois est-il en mesure de participer de façon proactive à une prise en charge efficace et crédible de la gestion, du traitement et de la préservation de cette mémoire vive que constituent les archives? Nous basant sur trente années d'expérience professionnelle au cours desquelles nous nous sommes intéressé aux aspects théoriques et pratiques de la discipline, nous tenterons de fournir des éléments de réponse à cette question. Pour ce faire, nous identifierons sept événements-jalons qui, selon nous, ont marqué de façon significative l'évolution de l'archivistique au Québec depuis la création de l'AAQ et qui expliquent pour beaucoup ses particularités. Du même souffle, nous établirons un parallèle entre ces événements-jalons et les acquis qu'on peut leur apparenter et qui caractérisent de façon générale le développement de l'archivistique québécoise. Cela devrait nous permettre, en conclusion, de dresser un bilan de l'évolution de l'archivistique au Québec et de constater si l'archiviste québécois est en mesure de véritablement participer avec compétence et efficacité à la gestion de notre mémoire vive¹.

1er ÉVÉNEMENT-JALON: LA CRÉATION DE L'ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ) EN 1967

Bien sûr, la pratique archivistique au Québec remonte bien avant l'existence de l'Association des archivistes du Québec. Plusieurs textes parus dans la revue Archives (Weilbrenner 1983, 1984, 1986, 1987; Héon 1970) et ailleurs (Gagnon-Arguin 1992, 1994) ont avantage à être consultés pour retracer les racines profondes de la gestion des archives au Québec et dans le monde (Delsalle 1998). Mais, pratique archivistique et discipline archivistique sont deux réalités qu'il ne faut pas confondre. Ainsi, avant même la création de l'Association, des archivistes travaillaient déjà à la gestion des archives au Québec sans toutefois qu'on puisse y reconnaître des particularités caractérisant une archivistique qui se serait distinguée de façon significative de celle qui se pratiquait ailleurs.

La création de l'Association des archivistes du Québec en 1967 correspond aux tout premiers moments où l'on voit poindre des signes distinctifs, des intérêts particuliers qui vont, par la suite, personnaliser l'archivistique québécoise. Nous ne voudrions pas retracer ici l'histoire de la création de l'AAQ, ce n'est pas notre but et d'autres l'ont fait avant nous (Gagnon-Arguin 1992). Pour les besoins de notre propos, la création de l'AAQ est intéressante en ce qu'elle permet d'identifier des acquis sur lesquels se fonde le développement de l'archivistique québécoise. Contentons-nous de rappeler que l'AAQ est née du besoin qu'éprouvaient déjà au milieu des années 1960 certains archivistes de pouvoir échanger avec des collègues sur des problématiques qui leur étaient communes. C'est, semble-t-il, au cours d'un congrès de la Society of American Archivists à Santa Fe (Beaudin 1982), que des archivistes du Québec «en goguette» auraient commencé à courtiser l'idée qu'il serait sans doute profitable de regrouper les archivistes québécois en une association. À cette époque - qu'il est convenu d'appeler la Révolution tranquille - où rien n'était impossible, Jacques Mathieu, François Beaudin et quelques autres ont donc décidé de relever le défi. Ainsi, est née, le 9 décembre 1967, l'Association des archivistes du Québec.

La création de l'AAQ met en lumière un acquis de taille dans le développement d'un champ d'activité: le regroupement professionnel. Il fallait faire se rencontrer un nombre relativement important de personnes œuvrant à une cause commune et partageant des intérêts semblables liés à leur travail et aux fondements scientifiques sur

lesquels ils appuient leur pratique. Or, c'est bien connu, le regroupement professionnel est un des tout premiers signes, un des passages obligés vers la professionnalisation d'un domaine d'activité (Gagnon-Arguin 1992, 103-172; Couture 1993, 8-9). En fait, la création d'un regroupement est l'amorce de la conscientisation nécessaire à l'existence d'une profession et d'une discipline. Il importe de nous reconnaître entre nous avant de travailler à nous faire reconnaître par la société qui nous entoure et, en particulier, par les professionnels d'autres domaines d'activités ou les spécialistes d'autres disciplines. À quoi bon vouloir convaincre les autres de ce que nous sommes et de ce que nous pouvons apporter si nous ne sommes pas nous-mêmes convaincus de notre identité, de nos spécificités et du bien-fondé des services que l'on peut rendre à la société. Et la création de l'AAQ a été le signe que nous étions prêts à nous approprier cet acquis qu'est la conscience d'être et de pouvoir offrir une intervention essentielle et originale.

La mise en place de l'AAQ a aussi amené la création d'un autre élément important dans l'évolution d'une discipline, une revue professionnelle. Pour une discipline, une revue comme Archives est le signe, en même temps que le véhicule, du corpus scientifique indispensable à son existence et à sa pérennité. Nous interprétons la création de la revue Archives en 1969 comme la prise de conscience du besoin de connaître, de générer des connaissances propres à une archivistique québécoise et de diffuser et partager ces connaissances². En fait, une revue professionnelle c'est le moyen privilégié pour dire et écouter. Dire ce que nous faisons, ce que nous réalisons et écouter ce que les collègues de notre discipline et de celles qui nous entourent ont à nous communiquer. Bref, une revue c'est une langue et une oreille. Et nous nous sommes donné cette langue et cette oreille dans un contexte particulièrement favorable au développement scientifique de l'archivistique. Rappelons que c'était le moment où paraissait un des premiers, sinon le premier, ouvrage de synthèse en archivistique, le Manuel d'archivistique de nos collègues français (AAF 1970). C'est aussi le temps où l'Université Laval était la première et la seule institution universitaire québécoise, voire canadienne, à offrir un programme de formation en archivistique³. C'est le temps en fait où un nombre assez important de jeunes universitaires deviennent des archivistes professionnels. Ces jeunes archivistes veulent voir au-delà de leurs tâches quotidiennes. Les lectures qu'ils ont faites et les enseignements que leur ont dispensés leurs professeurs les ont persuadés que l'archivistique dépassait les techniques répétitives, constituait un corpus scientifique et présentait des questionnements et des problématiques qu'il importait de mieux définir, d'exploiter davantage et de diffuser plus largement. Bref, les archivistes québécois décident, en 1969, de se doter d'un outil scientifique qui devient un acquis important dans le développement de la discipline archivistique au Québec. Archives est, dès sa création, l'expression d'un besoin de savoir, de connaître et d'échanger qui participera, à la mesure de ses moyens, à constituer un corpus de connaissances qui fondent les avancées de l'archivistique au Québec et qui répercute les idées et développements qui viennent d'ailleurs.

2º ÉVÉNEMENT-JALON: L'AFFAIRE DES MANUSCRITS EN 1972

Pour le bénéfice de ceux qui avaient moins de 20 ans en 1972, rappelons que L'Affaire des manuscrits trouve son origine dans une querelle administrative opposant les Archives nationales du Québec (ANQ) et la Bibliothèque nationale du Québec (BNQ) à propos de la juridiction sur les fonds d'archives d'écrivains québécois. Le 9 juin 1972, la ministre des Affaires culturelles, Claire Kirkland-Casgrain, émet une directive voulant que les ANQ répondent, à compter de ce moment, de la gestion de tous les documents d'archives – dont les archives d'écrivains. La BNQ voyait ainsi son mandat

restreint aux seuls documents imprimés. Et ce fut le tollé! Période de bouillonnement s'il en fut, qui mena même à la démission du directeur de la BNQ, Georges Cartier. Comme il fallait s'y attendre, les archivistes, les bibliothécaires, les écrivains et bien d'autres se sont lancés dans la mêlée par la voie des journaux, de la radio ou de la télévision, ainsi que dans les revues scientifiques et professionnelles. Ce fut un moment riche en prises de positions et en déclarations de toutes sortes. Ramenée à sa plus simple expression, cette Affaire pose les questions suivantes aux archivistes: Qui êtesvous? Que faites-vous? Quelles sont vos compétences? L'on pourrait citer plusieurs textes à cet effet. Il en est un cependant qui nous semble bien camper la situation et qui mène directement aux acquis archivistiques qu'a contribué à établir cette Affaire. Luc-André Biron - diplômé en bibliothéconomie - qui avait occupé le poste d'Archiviste de l'Université de Montréal jusqu'au printemps 1972, affirme dans une brochure entièrement consacrée à cette querelle: «[...] leur formation théorique [on parle des archivistes] est beaucoup moins poussée que celle des bibliothécaires, voire des bibliothechniciens [...] Pour être à la hauteur des bibliothécaires et des informaticiens, les archivistes québécois devront d'abord s'organiser de façon sérieuse – et ne pas convoiter sournoisement les réalisations d'autrui - et c'est toute la collectivité qui en bénéficiera.» (Biron 1973, 54)

Qu'on mette bout à bout quelques affirmations comme celle-là et on a une idée assez juste du ton des discussions. En fait, cette Affaire est parmi les premiers moments où les archivistes québécois doivent, pour continuer d'exister, développer une argumentation «scientifico-existentielle». Biron pose la question de l'existence d'une véritable discipline autonome et, personnellement, nous avons reçu cette question, au demeurant tout à fait pertinente, comme un défi lancé aux archivistes. Il était devenu évident que les archivistes n'étaient pas suffisamment formés pour aspirer à une existence professionnelle et disciplinaire. Pour y arriver, il fallait, entre autres, revenir dans les universités - l'Université Laval ayant abandonné son programme de Certificat d'études supérieures d'archivistique - et définitivement s'y assurer une place plus solide et mieux reconnue. C'était là une façon de faire sa place au soleil à la discipline naissante au Québec. Il ne suffisait plus de seulement affirmer haut et fort que l'archivistique existait au Québec et que les archivistes étaient des professionnels. Il fallait le réaliser, le démontrer et nous en convaincre nous-mêmes pour l'expliquer clairement à nos collègues des autres disciplines. Pour y arriver, nous voyions alors comme essentielle la mise en place d'enseignements universitaires pour soutenir et surtout développer des fondements scientifiques qui renforceraient suffisamment l'archivistique pour qu'on puisse répondre avec crédibilité quand on nous demandait qui nous étions? ce que nous faisions? et quelles étaient nos compétences? Il fallait rapidement «... être à la hauteur des bibliothécaires et des informaticiens [et de bien d'autres] ...» (Biron 1973, 54).

Au plan des acquis, *L'Affaire des manuscrits* a donc été l'élément déclencheur du développement d'une argumentation scientifique pour convaincre du caractère essentiel de nos interventions. C'est en fait le moment où il est apparu clairement à plusieurs d'entre nous qu'il était urgent de trouver une niche dans le monde universitaire et surtout de la conserver. Il en allait de notre avenir et de la survie de la profession.

3° ÉVÉNEMENT-JALON: LA POLITIQUE CULTURELLE DE JEAN-PAUL L'ALLIER EN 1976

Il relève de l'actualité d'évoquer la Politique du patrimoine culturel du Québec sur laquelle travaille actuellement le Groupe Arpin. En avril dernier, l'Association y a d'ailleurs présenté un mémoire insistant sur l'importance de la place qu'y occupent l'archivistique, les archives et les archivistes⁵. Depuis toujours, en effet, les archivistes sont préoccupés par tout ce qui concerne le patrimoine et la culture en général. Au Québec en particulier, les avancées du développement de la culture et la gestion de ce qui la compose date du début des années 1960. En 1965, le ministre des Affaires culturelles de l'époque, Pierre Laporte, déposait un livre blanc sur la culture dans le cadre duquel on reconnaissait déjà le fait que le Québec devait se doter au plus tôt d'une loi sur les archives. Quelque 10 ans plus tard, en 1976, un autre ministre responsable de la culture, Jean-Paul L'Allier, déposait un livre vert qui sera suivi en 1978 de la Politique québécoise du développement culturel de Camille Laurin. À ces deux occasions, on insiste aussi sur l'urgence de se doter d'une loi sur les archives. De tous ces développements qu'a connus l'évolution de la culture au Québec, le livre vert de L'Allier intitulé: Pour l'évolution de la politique culturelle a eu un impact important sur la communauté archivistique québécoise. Nous nous souvenons en particulier d'activités de l'Association au cours desquelles a été clairement abordée la double finalité de l'intervention de l'archiviste, l'une administrative, l'autre de recherche. Pour bien comprendre cette problématique, il faut se souvenir, qu'en 1969 et en 1972, avaient respectivement été adoptées la Loi abrogeant le Secrétariat de la Province et la Loi sur les biens culturels. La première déplaçait la chose archivistique de l'administration vers la culture en transférant la responsabilité de la gestion des archives du Secrétariat de la Province vers le tout nouveau ministère des Affaires culturelles. La seconde consacrait en quelque sorte le rôle culturel des archives. Tout cela, on s'en doute, a favorisé la réflexion des archivistes québécois qui ont été amenés à situer leurs actions dans le domaine de l'administration ou de la culture ou dans les deux sphères à la fois. C'est le moment où des débats épiques ont mis en scène trois courants de pensée. Il y avait des archivistes québécois qui se réclamaient du records management, d'autres qui centraient leur intérêt sur la seule gestion des archives définitives et d'autres enfin qui situaient leur intervention sur l'ensemble du cycle de vie des archives et qui défendaient ce qui allait devenir l'archivistique intégrée.

Trois acquis découlent donc de ce troisième événement-jalon. Il pose d'abord un nouveau paradigme administration-culture qui lance l'archivistique dans une réflexion sur son positionnement professionnel et disciplinaire. De plus, cette période riche en développement de politiques culturelles a permis la maturation de ce qui sera la Loi sur les archives. Enfin, les propositions de L'Allier interpellent l'archiviste québécois sur la place qu'il se propose d'occuper en matière de gestion du patrimoine culturel.

4° ÉVÉNEMENT-JALON: LA MISE EN PLACE DU TANDEM LÉGISLATIF QUE CONSTITUENT LA LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET LA LOI SUR LES ARCHIVES EN 1982 ET 1983

En juin 1982 est adoptée la *Loi sur l'accès aux documents des organismes* publics et sur la protection des renseignements personnels. Cette loi donne suite au Rapport intitulé *Information et liberté* de la Commission d'étude sur l'accès du citoyen

à l'information gouvernementale et la protection des renseignements personnels. L'on peut affirmer que les temps qui ont précédé et qui ont immédiatement suivi l'adoption de cette loi ont été des moments forts de réflexion et de discussion sur l'information détenue par les organismes publics québécois. Pour les fins de notre propos, retenons que tout ce débat, qui en fut vraiment un de société, a projeté sous les feux de la rampe la gestion d'une information dont on s'était assez peu soucié jusqu'alors si ce n'était pour en assurer assez vaguement la conservation et la seule utilisation par les organismes détenteurs. Avec le recul, on peut comprendre, qu'à l'époque, ériger en principe le droit pour le citoyen d'avoir accès aux documents détenus par les organismes publics et le devoir pour ceux-ci de protéger les informations personnelles qu'elles détenaient sur les mêmes citoyens équivalait à transformer profondément les us et coutumes solidement ancrés dans les administrations. Et dès le début, la haute administration des organismes concernés - qui devait répondre de l'application de la loi - s'est rapidement rendu compte que cela supposait une gestion plus serrée et mieux organisée de l'information. En fait, le principe est simple: pour donner accès - ou pour contester cet accès via les exceptions prévues à la loi - et pour protéger l'information, il faut la connaître et lui appliquer des systèmes efficaces de gestion. Or ces systèmes tombent, on s'en doute dans les compétences des archivistes. Cela a eu, entre autres conséquences, de donner l'occasion à plusieurs archivistes d'avoir accès à une haute-administration qu'ils n'avaient pas beaucoup fréquentée jusqu'alors. Plusieurs archivistes commencent à frayer avec des secrétaires généraux, des conseillers juridiques, des vice-présidents à l'information, des greffiers. Ils sont mis à contribution pour sensibiliser et informer ces gens de direction de l'importance de se doter des moyens indispensables pour répondre à la volonté du législateur. Plusieurs archivistes ont su profiter de cette occasion pour mettre à l'avant-scène les avantages qu'offrait leur intervention sur la gestion de l'information consignée et organique. En termes d'acquis donc, cela met en contact l'archiviste et la haute direction des organismes qui les emploient et fournit une occasion privilégiée d'informer et de sensibiliser aux avantages d'une bonne gestion des archives.

L'archiviste en profite aussi pour s'apprivoiser davantage à l'information que véhiculent les organismes publics et réfléchir au positionnement de l'archivistique face à la gestion de l'information. À la faveur de la mise en application de cette législation, les archivistes tentent de plus en plus de redéfinir les archives en fonction de leur contenu, l'information, et de préciser les caractéristiques spécifiques qui permettront de situer les archives dans cet ensemble plus vaste qu'est l'information. Dans cette foulée, seront définis les concepts d'information consignée, d'information verbale, d'information consignée organique et d'information consignée non-organique qui apparaissent maintenant dans les Statuts de l'AAQ (Couture, Ducharme et Rousseau 1988).

Enfin, cette loi a aussi permis à plusieurs archivistes de devenir des intervenants en demande dans des ateliers de sensibilisation et de formation de toutes sortes. Il faut se souvenir des nombreuses occasions au cours desquelles on donnait la possibilité aux archivistes d'expliquer les avantages qu'offrait l'archivistique à la haute administration des organismes publics visés par la loi. Et cela ne manquera pas d'avoir un effet multiplicateur en ce sens que ces gens de la direction demandaient par la suite de former leur personnel d'opération à la gestion des archives. Bref, on voit qu'il y a là de nombreuses possibilités pour faire valoir l'archivistique. Cela a donné à plusieurs l'assurance qui leur manquait pour poursuivre le développement de leur discipline. En devant expliquer à des gens de tout niveau ce qu'ils faisaient, en devant démontrer ce

qu'étaient leurs compétences, les archivistes ont continué de développer leur argumentation scientifique et professionnelle. Pour des spécialistes dont la reconnaissance professionnelle était assez faible à l'époque, il faut l'avouer, ils avaient enfin accès au terrain de jeux des professions et ils en ont profité. Et tout cela les a fort bien préparés à s'engager dans la défense de leur point de vue quand est venu le temps de se lancer dans un autre débat important s'il en fut, celui de la Loi sur les archives qui allait s'amorcer quelques mois plus tard.

En décembre 1983, l'Assemblée nationale adopte la Loi sur les archives. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elle était attendue depuis longtemps par les archivistes. On a beaucoup écrit sur les événements qui ont entouré la préparation et l'étude de cette loi qui structure, articule et fonde l'archivistique québécoise⁶. Contentons-nous de rappeler ici que les travaux qui ont entouré l'étude de la Loi sur les archives ont fait découvrir une communauté archivistique dynamique, structurée et capable d'établir et de planifier une stratégie complète d'intervention pour se faire entendre par le législateur. Son objectif avoué était de faire en sorte que la Loi sur les archives enchâsse une archivistique intégrée qui soit conforme à ce que la discipline mettait de l'avant et à ce qui était généralement admis et pratiqué dans les services d'archives. Dans la plupart des mémoires qui ont été soumis à la Commission parlementaire qui a étudié cette loi7, on s'entendait quant à l'importance qu'il y avait de s'assurer que la Loi sur les archives au Québec ne couvre pas uniquement la gestion des archives définitives mais qu'elle encadre aussi la gestion des archives courantes et intermédiaires. Comme on le sait maintenant, les archivistes du Québec ont obtenu ce qu'ils voulaient et, au plan des acquis disciplinaires, cette démarche leur a permis de faire une avancée fort importante. Bien sûr, la Loi sur les archives, telle qu'elle existe au Québec8, mène à une gestion d'archives efficace et offre l'avantage de participer à normaliser les pratiques archivistiques dans les organismes publics où elle s'applique. Elle a aussi permis que la gestion des archives ne soit plus uniquement l'affaire des seuls services d'archives, mais qu'elle s'intègre au fonctionnement quotidien de l'appareil administratif des organismes publics visés par la loi. En fait, nous croyons pouvoir affirmer que cette Loi est devenue un maillon essentiel dans le développement de la discipline archivistique au Québec. Mais il y a plus. Les nombreuses discussions, les nombreux forums qu'a permis d'initier la Loi sur les archives ont, pour beaucoup, renforcé l'argumentation scientifique disciplinaire et la vigueur intellectuelle des archivistes. Leur discours a pris de l'assurance et leurs interventions publiques se sont étoffées d'autant. Il n'y a qu'à penser aux nombreux mémoires que l'AAQ a présentés par la suite et à la réception très positive à laquelle ces mémoires ont donné lieu. Enfin, la Loi sur les archives et la loi sur l'accès à l'information ont préparé le terrain pour la mise en place des programmes de formation en archivistique qui constitue un autre événement-jalon que nous aborderons maintenant.

5° ÉVÉNEMENT-JALON: LA MISE EN PLACE DE PROGRAMMES DE FORMATION DANS LES UNIVERSITÉS À COMPTER DE 1983°

Jusqu'au tournant des années 1970, l'Université Laval a offert une formation en archivistique qui relevait du Département d'histoire et qui, comme il en a déjà été fait mention, menait à l'obtention d'un Certificat d'études supérieures en archivistique (Gagnon-Arguin 1992, 195-196; Grimard 1989). Il importe de mentionner aussi les nombreux cours qui se sont donnés dans plusieurs institutions dans le cadre de formations de durées variables offertes aux archivistes déjà en poste (Gagnon-Arguin 1992, 194-

201). L'on se souviendra que ce sont les archivistes religieux qui, les premiers, se sont donné ces formations qui ont, par la suite, été étendues à un public plus large. Enfin, à compter de 1975, les cégeps intègrent l'archivistique dans la formation qu'ils offrent en technique de la documentation.

Tous ces efforts, conjugués à la mise en place de la loi d'accès et de la Loi sur les archives et à la croissance des besoins généraux des administrations en matière de gestion des archives ont mené à la création par les universités de programmes de formation plus durables en archivistique. À compter de 1983-1984, l'Université de Montréal, l'Université du Québec à Montréal et l'Université Laval, constatant que la société avait besoin de gens bien préparés à intervenir tout au long du cycle de vie des archives, décident de faire entrer définitivement l'archivistique dans le monde universitaire avec toutes les conséquences que cela aura sur le profil des futurs archivistes et sur le développement de la discipline qui est la leur.

En termes d'acquis, cette accession à l'université revêt une importance indiscutable. D'abord, cela amène les spécialistes de l'archivistique à redoubler leurs efforts de recherche. Les professionnels qui ont toujours été intéressés par la recherche – l'évolution de la revue *Archives* en est un signe – (Gagnon-Arguin 1992, 150-172) sont, à compter de ce moment, appuyés par des enseignants et des étudiants universitaires dont le quotidien est fait d'études, de réflexions et de recherches fondamentales et appliquées. En effet, l'enseignement de niveau universitaire tire une partie importante de ses spécificités en ce qu'il prend obligatoirement appui sur la recherche. Ainsi, estil utile de rappeler qu'un programme de formation universitaire qui ne peut se nourrir des recherches qu'y réalisent ses enseignants et ses étudiants, en particulier de deuxième et surtout de troisième cycle, serait voué à la stagnation, voire à la disparition.

De plus, la formation universitaire garantit la pérennité de nos interventions en ce qu'elle prépare une relève de qualité, dûment formée et préparée à prendre sa place sur le marché du travail. En fait, par la formation universitaire, les archivistes professionnels n'ont pas à craindre d'être une espèce en voie de disparition. Par ailleurs, les programmes de formation universitaire comptent parmi leur clientèle – pour un programme ou pour un ou quelques cours - un certain nombre d'étudiants qui ne se destinent pas nécessairement à l'archivistique. Cela a pour conséquence de sensibiliser, dès ce moment, des professionnels d'autres disciplines à des problématiques archivistiques qui, autrement, n'auraient jamais entendu parler de gestion d'archives. Avec le temps, de plus en plus de personnes, dont un certain nombre occuperont des postes clefs dans la société, auront déjà une idée relativement précise de ce qu'est l'archivistique.

Tous les efforts qui sont faits actuellement pour donner une préparation de plus en plus solide aux futurs archivistes mènent aussi à une normalisation de nos interventions. Même si les programmes de formations offerts par les universités comportent des différences – ce qui d'ailleurs est tout à fait normal, voire souhaitable – il reste que les étudiants qui sortent de nos programmes offrent des compétences tout à fait comparables. Tous reconnaissent les mêmes fondements, les mêmes principes de base, les mêmes fonctions archivistiques. Ainsi, la formation de la relève mène à une saine normalisation des compétences des nouveaux archivistes qui se lancent sur le marché du travail en ce qu'ils peuvent tous fonder leurs interventions sur un même corpus de connaissances scientifiques.

Enfin, il n'est pas besoin de discourir longuement pour que l'on comprenne que l'accession de l'archivistique à l'université est le passage essentiel pour son intégration dans la société qui l'entoure et la revendication de son statut de discipline autonome. On pourrait souhaiter que cette autonomie soit suffisamment reconnue pour qu'il existe par exemple dans les universités des départements ou des écoles d'archivistique. Toutefois, si on veut être réaliste, on en n'est pas là pour le moment et il faut se demander si cela doit être un objectif. Ce qui importe c'est que les rattachements qui sont actuellement ceux des programmes de formation en archivistique permettent un développement normal et soutenu de la discipline.

6° ÉVÉNEMENT-JALON: LA CRÉATION DU CONSEIL CANADIEN DES ARCHIVES (CCA) EN 1985

La mise en place du Conseil canadien des archives ne relève pas de la génération spontanée. Cette instance trouve son origine dans plusieurs interventions du milieu scientifique et culturel qui, du début des années 1970 à 1985, visent à faire en sorte que le Canada se dote d'un *système archivistique canadien* qui permette aux archivistes d'échanger et de mettre en commun leurs connaissances et leurs compétences pour une gestion plus efficace et plus performante des archives. Dans le rapport Symons publié en 1975 jusqu'à la création du CCA en 1985 en passant par le rapport Page de 1981, le compte-rendu d'un congrès déterminant qui se tient à Kingston en 1983 et les deux rapports sur les archives canadiennes de 1980 et 1985 (Gagnon-Arguin 1992, 53-58), on constate une volonté récurrente de créer un véritable réseau d'institutions d'archives à travers le Canada. Le CCA a été créé, entre autres, pour veiller à la mise en place de ce réseau.

Il est facile d'imaginer les acquis que produit l'existence de ce type de regroupement. Une fois le CCA créé, les services d'archives sortent de leur isolement et les archivistes qui y œuvrent peuvent mettre en commun les expériences qu'ils vivent au quotidien. À compter de 1985, à travers les réseaux d'archives dont elles se dotent, chaque province regroupe les services d'archives qui le veulent bien. Un des premiers constats qui s'impose alors est la grande différence et la diversité qui caractérisent la pratique archivistique dans l'ensemble des services d'archives au Canada. Qu'on se souvienne par exemple des discussions auxquelles a donné lieu l'application du principe de respect des fonds comme base des Règles de description des documents d'archives (RDDA). Dès le début des travaux du comité responsable de cette question pour le CCA et le Bureau canadien des archivistes (BCA), les participants se sont rendu compte qu'on ne pouvait prendre pour acquis que tous les archivistes canadiens avaient, dans leur pratique, la même façon de définir et d'appliquer ce principe fondamental de l'archivistique. Le principe de respect des fonds qu'on croyait être une base de discussion valable et solide n'en était pas une et il a fallu, d'abord et avant tout, dégager un consensus sur ce point majeur avant d'aller plus loin. Premier acquis donc qu'amène la création du CCA: normaliser les pratiques - en particulier de description - et, de ce fait, sortir plusieurs services d'archives de leur isolement. Pour illustrer notre propos, qu'il suffise de signaler les deux exemples que sont la normalisation de la description des archives avec la mise en place des RDDA et celle poursuivie en matière de politique d'acquisition. Cela permet de saisir l'importance et l'irréversibilité de la normalisation générale qui s'est installée au Canada à compter de la création du CCA qui en avait d'ailleurs fait un objectif majeur. Et cette volonté de normalisation, qui, il faut l'avouer, s'est faite à la faveur de la mise à profit des ressources technologiques, a provoqué, dans beaucoup de milieux, une remise en question du fonctionnement et une révision des méthodes de travail. Cela a aussi contribué à l'émergence d'un besoin de formation continue. D'où la mise sur pied de tous ces ateliers de formation qui sont autant d'acquis en ce qu'ils améliorent en bout de ligne les pratiques archivistiques.

7º ÉVÉNEMENT-JALON: LA TENUE DU XIIº CONGRÈS INTERNATIONAL DES ARCHIVES À MONTRÉAL EN 1992

En septembre 1992, sous le thème «La profession d'archiviste à l'ère de l'information», s'est déroulé, à Montréal, le XIIe congrès du Conseil international des archives. Ce congrès, à la préparation duquel la grande majorité des archivistes canadiens et québécois ont travaillé avec une ténacité et un enthousiasme hors du commun, a réuni quelque 2700 archivistes venant des cinq continents. La problématique que les archivistes canadiens ont proposée à leurs collègues du monde entier se résumait aux questions suivantes:

Quelles solutions apporte l'archivistique aux problèmes causés par l'explosion de l'information sur divers supports au cours des dernières années? Les archivistes professionnels sont-ils bien formés et préparés à confronter les défis de l'ère de l'information? Doivent-ils dialoguer davantage avec les autres disciplines et professions qui contribuent à la gestion de l'information? Quelles sont les meilleures pratiques apparues en diverses parties du monde et dont les archivistes pourraient tirer parti collectivement de façon à améliorer leur profession? Faut-il se lancer davantage dans la voie de la normalisation? (Wallot 1992, 5).

L'on se souviendra qu'en conséquence, les thématiques des quatre plénières étaient les suivantes: L'évolution d'une occupation vers une profession: comment l'archiviste perçoit-il son rôle? / La normalisation des pratiques archivistiques: un instrument de l'ère de l'information / La formation en archivistique: pour répondre aux besoins de la société du XXIe siècle / Les systèmes et regroupements archivistiques: travailler ensemble au service de la société.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que ce fut une formidable occasion pour les archivistes canadiens en général et québécois en particulier de prendre la mesure de leur discipline et de leur profession. La tenue de ce congrès et l'analyse que nous en avions proposée dans la revue *Archives* en 1993 nous a mené à définir les principaux acquis que l'événement avait permis d'identifier (Couture 1993). Aujourd'hui, en l'an 2000, nous pourrions donc dire qu'un des acquis de cet événement a justement été de préciser les assises qui nous semblaient fonder à l'époque la discipline archivistique. Nous en avions alors identifié sept: une définition plus large et plus solide des archives comme objet de nos préoccupations, le renouvellement de la discipline, l'existence de la discipline archivistique et de la profession d'archiviste, le raffinement et l'élargissement de la mission de la discipline, le renforcement du principe premier de l'archivistique (principe de respect des fonds), une meilleure connaissance des arguments qui justifient l'existence de la discipline et une structuration plus efficace de nos interventions.

Tous, nous sommes ressortis de ce congrès avec l'assurance de ceux qui ont pu se mesurer aux autres et qui ont constaté qu'ils se classaient relativement bien. Une fois le congrès terminé, nous nous sentions comme l'athlète qui, à la fin des jeux olympiques, vit la sérénité et la satisfaction de celui qui sait que son développement est à la hauteur de ce qui se fait ailleurs. Bien sûr, on savait qu'il restait beaucoup à

faire, mais on savait aussi que le développement pouvait se poursuivre puisqu'il s'appuyait sur des acquis solides.

Pour conclure, l'on se souviendra que notre objectif était de présenter notre vision de l'évolution de l'archivistique québécoise depuis la création de l'Association des archivistes du Québec en 1967. En examinant un certain nombre de faits - que nous avons appelé événements-jalons - nous voulions mieux connaître les origines des acquis sur lesquels reposent les principales particularités de l'archivistique québécoise. La question que nous nous étions posée en début de présentation étant de savoir si, compte tenu de l'évolution qu'a connue sa discipline, l'archiviste québécois était en mesure de véritablement participer avec compétence et efficacité à la gestion de ce que les organisateurs du congrès ont appelé cette mémoire vive que constituent les archives. À travers les sept événements mentionnés, on a vu que l'archivistique québécoise s'est assuré des bases solides sur lesquelles se fondent maintenant nos actions. Qu'on pense au regroupement professionnel, à la création d'un véhicule - Archives - permettant la diffusion des connaissances scientifiques propres à l'archivistique, au développement d'une argumentation scientifique démontrant le bien-fondé de l'existence de la discipline, au positionnement de l'intervention de l'archiviste au cœur de l'administration et de la recherche scientifique, à son apport essentiel quant à l'application de la loi d'accès à l'information et à l'encadrement que fournit la Loi sur les archives, aux programmes de formation en archivistique, à la création des réseaux et à la normalisation qu'a provoquées la mise en place du Conseil canadien des archives ou à la comparaison avantageuse qu'a amenée la tenue à Montréal du XIIe Congrès international des archives; voilà autant d'acquis que s'est donnés l'archivistique québécoise depuis 1967. En terminant, nous voulons croire que dans ce contexte, l'archiviste québécois, qui prend appui sur un corpus disciplinaire et scientifique relativement bien développé, est en mesure de rendre les services que la société attend de lui, c'est-à-dire, gérer avec compétence et efficacité les archives qu'elle lui confie. On l'a déjà mentionné, il reste encore beaucoup à faire, mais, au cours des trente dernières années, l'archivistique québécoise a suffisamment évolué pour qu'on y voie un gage de poursuite de son développement.

Carol Couture

Professeur titulaire à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal

Notes

- La réflexion que nous soumettons ici est tout à fait personnelle – de là le titre «Un bilan...» – et ne prétend pas être une étude scientifique et exhaustive de l'évolution et du développement de l'archivistique au Québec. Ainsi, le terme «impressionniste» serait-il probablement tout à fait approprié pour qualifier ce texte.
- 2. De 1968 à 1969, Archives est rapidement passée d'un bulletin de liaison à une revue de contenu de plus en plus intéressée par des questions de fonds. C'est dans ce contexte que naîtra en 1971 La Chronique qui prendra la suite d'Archives pour l'information plus générale des membres.
- L'Université Laval offrait alors, dans le cadre de son Département d'histoire, un Certificat d'études supérieures en archivistique.

- 4. L'Affaire des manuscrits a fait couler beaucoup d'encre. Les journaux La Presse, Le Devoir, Le Soleil, Montréal-Matin et Montreal Star y ont consacré quelques pages et en ont fait état dans leur rubrique de lettres ouvertes. Le point de vue des bibliothécaires et de certains écrivains a été présenté dans L'affaire des manuscrits ou la dilapidation du patrimoine national (1973). Pour sa part, la position des archivistes a été présentée dans le numéro 73.2 de la revue Archives.
- 5. L'AAQ a présenté un mémoire intitulé: Les archives: une composante à part entière du patrimoine culturel devant le Groupe Arpin le 28 avril 2000. [Voir le texte de ce mémoire à la page 71 du présent numéro de la revue Archives]
- Voir le numéro spécial que la revue Archives a consacré à cette question: Archives, volume 15, numéro 1, juin 1983.
- À la surprise générale, 41 mémoires ont été adressés à la Commission parlementaire, 17 ont été présentés en Commission et 24 ont été déposés.
- Il importe de souligner ici que la Loi sur les archives du Québec a servi et continue de servir de modèle pour plusieurs lois d'archives ailleurs dans le monde.
- 9. Voir à ce sujet le numéro spécial de la revue *Archives* volume 20, numéro 3, hiver 1989.

BIBLIOGRAPHIE

- ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ). 2000. Les archives: une composante à part entière du patrimoine culturel. Mémoire soumis au Groupe-conseil sur la politique du patrimoine culturel. Avril 2000. [Voir le texte de ce mémoire à la page 71 du présent numéro de la revue Archives].
- ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS (AAF). 1970. Manuel d'archivistique: théorie et pratique des archives publiques en France. Paris, S.E.V.P.E.N. 805 p.
- BEAUDIN, François. 1982. Née à Québec... mais conçue à Santa Fe, New Mexico (USA)... et à Québec! *La Chronique* 12, 4 (décembre): 5-6.
- BIRON, Luc-André. 1973. L'affaire des manuscrits de la Bibliothèque nationale. In *L'affaire des manuscrits ou la dilapidation du patrimoine national*. Documents colligés et présentés par Gaétan Dostie. [Montréal], Édition du Jour / L'Hexagone, p. 51-56.
- COUTURE, Carol. 1993. Les acquis et les perspectives de développement de la discipline archivistique: XII° Congrès international des Archives. *Archives* 25, 1: 3-29.
- COUTURE, Carol, Jacques DUCHARME et Jean-Yves ROUSSEAU. 1988. L'archivistique aurait-elle trouvé son identité? *Argus* 17, 2: 51-60.
- DELSALLE, Paul. 1998. *Une histoire de l'archivistique.* Coll. «Gestion de l'information». Québec, Presses de l'Université du Québec, 259 p.
- GAGNON-ARGUIN, Louise. 1992. L'archivistique: son histoire, ses acteurs depuis 1960. Québec, Presses de l'Université du Québec, 229 p.
- GAGNON-ARGUIN, Louise. 1994. Les archives, les archivistes et l'archivistique. In *Les fondements de la discipline archivistique* par Jean-Yves Rousseau et Carol Couture. Coll. «Gestion de l'information». Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 7-40.
- GRIMARD, Jacques. 1989. Université Laval. Les programmes de formation en archivistique: philosophie et développement. *Archives* 20, 3: 11-18.
- HÉON, Gilles. 1970. Bref historique des Archives nationales du Québec. Archives 70.2: 22-27.
- L'affaire des manuscrits ou la dilapidation du patrimoine national. 1973. Documents colligés et présentés par Gaétan Dostie. [Montréal], Édition du Jour / L'Hexagone. 93 p.
- WALLOT, Jean-Pierre. 1992. Le mot du Président. Archi-med 1, 3 (août): 5.
- WEILBRENNER, Bernard. 1983, 1984, 1986, 1987. Les archives provinciales du Québec et leurs relations avec les archives fédérales, 1867-1920. *Archives* 15, 3 (1983): 37-55; *Archives* 16, 2 (1984): 3-26; *Archives* 18, 3 (1986): 3-25; *Archives* 18, 4 (1987): 3-21.